



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 7 juin 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	57

#### Date de convocation

**1<sup>er</sup> juin 2023**

**Politiques contractuelles –  
Programme LEADER/AURA  
Ardèche – Finalisation du  
dossier de  
conventionnement – Mise à  
disposition de personnel**

**N° de la délibération  
2023-362**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 7 juin 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Régis REYNAUD, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Michel GOUNON (pouvoir à Mme Muriel FAURE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, M. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

ARCHE Agglo a déposé avec les 17 EPCI et le Parc Naturel des Monts d'Ardèche un dossier auprès de la Région pour porter le futur programme de développement rural LEADER ARDECHE 2023-2027 en décembre 2022.

Par courrier en date du 5 mai dernier, la région nous a confirmé la sélection de notre Groupement d'Actions Locales Auvergne-Rhône-Alpes – ARDECHE.

Il convient à présent de finaliser les modalités de conventionnement avec les territoires pour un passage en Commission Permanente de la Région le 29 septembre prochain.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence animation des politiques contractuelles passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département ;

Considérant que certains éléments conventionnels restent à affiner sur le volet stratégie et plan d'actions et que la région nous a transmis ses remarques à ce sujet ;

Considérant qu'afin de finaliser le conventionnement avec la région et dans l'attente de la constitution d'une équipe LEADER au sein d'ARCHE Agglo, il est proposé de mobiliser les équipes d'Annonay Rhône Agglo et du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, structures porteuses de GAL actuels sur le territoire ardéchois pour une durée de 8 mois ainsi :

- ✓ Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche met à disposition d'ARCHE Agglo 25 % d'un ETP, soit 8,75 heures hebdomadaires ;
- ✓ Annonay Rhône Agglo mettra à disposition au maximum 25 % de 0.80 ETP, soit 7 heures hebdomadaires

Considérant que ces agents, qui resteront basés dans leurs collectivités respectives seront chargés des missions suivantes :

- ✓ Finaliser le programme d'actions et son plan de financement ;
- ✓ Apporter un appui à la préparation et à la co-animation des Comités de Pilotage et des temps de concertation
- ✓ Apporter un appui à la finalisation de la maquette financière ;
- ✓ Relecture des pièces de conventionnement avec la région ; la candidature au cours des différentes étapes
- ✓ Mobiliser les acteurs du territoire du GAL Ardèche
- ✓ Participer à l'organisation des 1ères réunions des instances (comité de programmation, comité des financeurs, ateliers thématiques...)
- ✓ Participer à la rédaction des 1ers appels à projet et appels à candidatures
- ✓ Partager l'expérience d'un GAL à grande échelle (fonctionnement, gouvernance, communication, ...)

Considérant que ces dépenses sont éligibles dans le cadre de la demande de subvention LEADER - fonctionnement et animation du programme depuis le 5 mai dernier et que les équipes techniques se mobiliseront pour finaliser le conventionnement ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- AUTORISE le Président à poursuivre la préparation du conventionnement avec la Région ;
- AUTORISE le Président à signer tout document permettant les mises à disposition de personnel telles que décrites ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer tout document liée à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 7 juin 2023.